# Pratiques exemplaires pour la recherche de titres

Toutes les preuves documentaires relatives au terrain faisant l’objet de l’arpentage et aux terres adjacentes doivent être obtenues et examinées avant d’entreprendre un arpentage. Le fait de ne pas effectuer de recherches appropriées constitue une violation grave de la responsabilité professionnelle de l’arpenteur. Bien que le titre des terres faisant l’objet de l’arpentage soit une partie essentielle de la recherche, ce n’est pas la fin de la recherche requise. Les documents de servitude, les codes fonciers, les accords et les documents de bail sont quelques-uns des autres documents qui doivent être recherchés. Il est également important de conserver vos recherches dans votre dossier de projet.

L’arpenteur des terres du Canada est responsable de déterminer le statut des droits sur les terres à arpenter. Des copies des documents décrivant les droits fonciers peuvent être obtenues auprès de l’administrateur foncier, du registre foncier ou du bureau des titres de biens-fonds compétent. MonSATC fournit des liens vers les bureaux d’enregistrement et des titres de biens-fonds. Le site Web Geo-ED propose également des cours et des séminaires qui peuvent fournir des informations plus détaillées.

## Système d’enregistrement des terres indiennes (SETI) — SETI/SETPN/RTPNA

Le SETI est une base de données contenant les instruments concernant les terres de réserve et les terres de la Couronne enregistrés dans le Registre des terres indiennes.

Le SETPN est une base de données contenant les instruments concernant les terres de réserve pour les Premières nations régie par la Loi sur la gestion des terres des Premières nations enregistrés dans le Registre de terres indiennes.

Le RTPNA est une base de données contenant les documents concernant les terres des Premières nations autonomes régies par leur propre loi sur la gestion des terres.

Le système de registre fournit les onglets système suivants pour vous aider dans vos recherches : instruments de recherche, recherche de preuves de titre, recherche de terrain, tableaux et rapports.

Les arpenteurs-géomètres ont été autorisés à télécharger les instruments qui sont retournés dans les recherches. Pour configurer cet accès, veuillez contacter le service informatique du SETI. 

## 

## Recherches supplémentaires sur les terres de réserve

Il est important d’inclure dans votre recherche l’examen du code foncier, des politiques ou des lois de la Première Nation en ce qui concerne :

* Demandes d’arpentage
* Donner permission d’entrer dans la réserve
* Préparation des documents requis
* Approbation d’un arpentage
* Exigences d’un arpentage

Le Centre de ressources sur la gestion des terres des Premières nations fournit des coordonnées et des liens vers les Premières nations signataires de l’Accord-cadre sur la gestion des terres des Premières nations :

[www.labrc.com/fr](http://www.labrc.com)

## Plan de référence du registre électronique (PRRE)

Le Plan de référence du registre électronique (PRRE) est une carte numérique qui montre les terres des réserves et les parcelles arpentées sur les réserves. PRRE affiche l’état des terres dans les réserves (terres de bande, possession légale, terres louées, terres désignées) ainsi que des informations détaillées sur les parcelles de terres de réserve.

## Le Système d’Arpentage des Terres du Canada (SATC)

Le Système d’arpentage des terres du Canada (SATC) permet de rechercher et de télécharger des plans d’arpentage et des carnets de terrain.

## Parcs nationaux

Bien qu’aucune loi n’exige spécifiquement un système d’enregistrement foncier pour les parcs nationaux, il existe un registre foncier situé à Gatineau au Québec qui contient des copies papier et électroniques de toutes les acquisitions, dispositions, et aliénations de toutes les terres de Parcs Canada. Des copies de certains des documents peuvent être disponibles auprès des centres de services et des unités de gestion situés dans chacun des parcs, en contactant l’agent immobilier du parc.

## Territoires

Des liens vers les bureaux des titres de biens-fonds du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut sont disponibles sous l’onglet Recherche de MonSATC.